

Tests d'aisance en géographie régionale

Raoul Blanchard

Volume 3, numéro 5, 1958

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/020123ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/020123ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Blanchard, R. (1958). Tests d'aisance en géographie régionale. *Cahiers de géographie du Québec*, 3(5), 132–132. <https://doi.org/10.7202/020123ar>

Tests d'aisance en géographie régionale *

La Géographie régionale se propose, à l'issue de son analyse des différents termes, de savoir à quel degré de prospérité est parvenue la région étudiée. Jusqu'ici, l'appréciation est restée vague, faute de données chiffrées fournissant des éléments de comparaison. Il s'agit en effet de comparaisons, car il n'y a pas de prospérité en soi : le degré de prospérité ne peut être apprécié que par rapport à d'autres unités plus ou moins favorisées.

Comme il est impossible de savoir ce que les particuliers ont dans leur portefeuille, ni de connaître leurs dépôts en banque ou les titres et rentes qu'ils possèdent, il nous semble que la comparaison désirée ne peut s'appuyer que sur des signes extérieurs d'aisance, que nous qualifions de tests. Nous proposons ici une liste de ces tests et serions heureux qu'on pût en offrir d'autres.

Le premier qui vient à l'esprit est la possession d'une automobile de tourisme. Nous excluons du calcul le camion, indice d'activité plus que d'aisance. Nous calculons donc le nombre d'automobiles de tourisme par 100 habitants.

Un second élément nous est fourni par la possession d'appareils ménagers, dont les principaux sont les frigidaires et les machines à laver ; nous nous en tiendrons à ces deux types pour ne pas nous égarer dans le détail. D'où la détermination d'un nombre de frigidaires et de machines à laver par 100 habitants.

La consommation d'électricité en basse tension, pour usages domestiques et éclairage, est une indication pleine de signification. Nous faisons donc le décompte du nombre de kilowatts-heure annuels utilisés par 100 habitants.

Bien entendu, il est impossible de négliger les postes de radio et de télévision. On objectera peut-être qu'on en trouve partout, ce qui serait d'ailleurs à vérifier. Mais il est des particuliers qui en possèdent plusieurs. Il vaut donc la peine d'évaluer leur nombre aux 100 habitants.

Nous croyons utile de dénombrer les salles de bain ou de douches, indice certain de confort, donc d'aisance. Établissons donc leur nombre pour 100 habitants.

L'énumération n'est pas limitative et l'on pourra sans doute imaginer d'autres tests. En revanche, nous excluons le nombre de communications téléphoniques, qui nous paraît devoir être classé comme indice d'activité.

En possession de ces divers tests il reste à les réunir en un seul. Pour cela, nous évaluerons le prix moyen des commodités qu'ils représentent, multiplié par leur nombre ; nous obtiendrons ainsi une somme en dollars qui exprimera la dépense effectuée par 100 habitants pour leur confort. Afin de disposer d'un chiffre plus maniable, nous diviserons la somme par 100, ce qui nous donnera l'indice d'aisance par tête d'habitant pour la région considérée.

Il serait intéressant de tenter certaines de ces comparaisons dans la province de Québec. Confronter par exemple les indices d'aisance de l'Abitibi et du Saguenay - Lac-Saint-Jean, ceux de la Gaspésie et des paroisses du Bord de l'Eau (entre Trois-Rivières et Québec), ceux des villes de Sherbrooke et Trois-Rivières, et bien d'autres.

Raoul BLANCHARD,
membre de l'Institut,
professeur invité à l'Institut de géographie,
Université Laval.

* Texte présenté au Congrès de l'ACFAS, Ottawa, 1958.